

# Approche historique du contenu et du support de la carte nationale d'identité : l'encartement des citoyens camerounais (1960-2016)

**Jean Francis Gabana**

*Enseignant-chercheur*

*Université de Ngaoundéré-Cameroun  
Laboratoire Économie et Société (LESO)*

## Résumé

*Cet article porte sur l'origine et l'évolution du contenu et du support de la carte nationale d'identité au Cameroun. L'étude montre que cette pièce d'identité avait été instituée pour la première fois dans l'ancien Cameroun français indépendant en 1960, puis généralisée à tous citoyens de la République fédérale du Cameroun à partir de 1964. La question qui oriente l'analyse est celle de savoir : en quoi l'étude de la genèse et de la dynamique évolutive des énoncées et des supports matériels de la carte nationale d'identité édifie-t-elle sur l'histoire de l'identification des citoyens et du Cameroun de 1960 à 2016 ? En s'appuyant sur les sources écrites, orales, iconographiques et archivistiques, sur la démarche d'analyse chronologique et le positivisme scientifique cet article montre que le premier modèle de carte nationale d'identité était en format carton et le contenu en français était rempli par calligraphie manuelle. Après la conférence de Foumban de 1961 qui consacrait la réunification au Cameroun, le bilinguisme se manifesta dans ce document d'identité. De ce fait, depuis 1964 le contenu de ce document est non seulement bilingue (français et anglais), mais reflète les différentes formes de l'État qu'a connu le Cameroun. Il ressort des analyses que les cartes établies entre 1960 et 1990 étaient en carton simple. Ce modèle présentait des caractéristiques susceptibles de se désagréger au contact de l'eau et d'être facilement modifiées. Eu égard à ces failles, le gouvernement camerounais décida de remplacer le modèle en carton par la carte nationale d'identité informatisée. Cette nouvelle carte miniaturisée est produite sur un support rigide appelé teslin. Après le passage à la forme informatisée, le gouvernement institua en 2016 la carte d'identité biométrique dans le but de juguler les faiblesses du système d'identification des citoyens camerounais.*

*Mots clés : Origine, carte nationale d'identité, contenu, support, Cameroun.*

## Abstract

*This article focuses on the origin of the national identity card and the evolution of its content and the material used to identify Cameroonian citizens. The study shows that this identity document had been instituted for the first time in the former independent*

*French Cameroon in 1960, then generalized to all citizens of the Federal Republic of Cameroon from 1964. The question which guides the analysis is that to know : how does the study of the genesis and the evolutionary of the statements and material supports of the national identity card build on the history of the identification of citizens and of Cameroon from 1960 to 2016 ? Based on written, oral, iconographic and archival sources, on the approach of chronological analysis and theory of positivism, this article shows that the first model of national identity card was in cardboard format and the content in French was filled by manual calligraphy. After the Foumban conference of 1961 which consecrated reunification in Cameroon, bilingualism manifested itself in this identity document. As a result, since 1964 the content of this document is not only bilingual (French and English), but reflects the different forms of the State that Cameroon has known. Finally, the study shows that the identity cards produced between 1960 and 1990 were made of plain cardboard. This model exhibited characteristics that could be easily modified. In view of these flaws, the government decided to replace the cardboard by the computerized national identity card. This new card is produced on a rigid support called teslin. After the switch to the computerized form, in 2016 the government instituted the national biometric identity card in order to solve the problem weaknesses of the Cameroonian citizen identification system.*

*Keywords: Origin, national identity card, material, Cameroon*

---

## **Introduction**

Au Cameroun, l'état-civil est le système d'identification le plus ancien. Il fut introduit au cours de la période coloniale allemande (Harouna, 2009). Après les indépendances, plusieurs pays africains se sont arrimés au système d'identification dit « moderne » en instituant la carte nationale d'identité (CNI). En effet, elle est un document officiel qui permet à une personne physique de prouver son identité. C'est aussi une pièce de la vie civile délivrée par l'État camerounais pour identifier la personne qui en est détentrice. La CNI permet de ce fait à son titulaire de certifier de son identité. Ainsi, pour Kange Ewane (1985) la CNI a pour but de prouver que l'on est la même personne depuis le moment de son établissement. C'est donc un document officiel que les Camerounais doivent posséder. En réalité, c'est au cours des années 1960 que s'articulent et s'élaborent des techniques et des instruments d'identification des citoyens (Gabana, 2020). Deux événements majeurs sont à la base de l'institution de la carte nationale d'identité et des modifications de son contenu : l'indépendance de l'ancien Cameroun français le 1<sup>er</sup> janvier 1960 (Mveng, 1985 ; Abwa,

2013) et la réunification en 1961 (Ardener, 1967 ; Torrent, 2013), notamment avec les questions de la nationalité (Gonidec, 1961) et du bilinguisme (Sa'ah, 2010). En réalité, au Cameroun l'identification qui correspond à une logique de reconnaissance juridique des citoyens par l'État, se concrétise en 1960 par l'établissement de la première carte d'identité expressément appelée « Carte d'identité officielle de l'État du Cameroun » (Gabana, 2014). Énoncée en français et remplie par calligraphie manuelle, cette carte était exclusivement établie dans l'ancien Cameroun français. Après la conférence constitutionnelle de Foumban de 1961 (Fonkem, 2014) qui devait poser les bases de la réunification et du bilinguisme au Cameroun, il eut des modifications du contenu de la carte nationale d'identité. De ce fait, dès 1964 les énoncées de la carte nationale d'identité sont écrit en français et en anglais, deux langues officielles du pays. Par ailleurs, un autre aspect important relevant de la dynamique de la politique d'encartement des citoyens camerounais est l'évolution du support utilisé dans la production de la carte. En effet, entre 1960 et 1990, les cartes d'identité étaient établies sur un support en carton. Ce modèle présentait de nombreuses failles. D'abord, il existait des réseaux frauduleux de fabrication de cartes d'identité. Ensuite, il y avait de nombreuses falsifications d'identité, des cas de double identité et d'usurpation d'identité. Enfin, ce modèle présentait des caractéristiques susceptibles de se désagréger au contact de l'eau et d'être facilement modifiées. Au regard de ces faiblesses, le gouvernement camerounais remplaça le modèle en carton établi manuellement par la carte nationale d'identité informatisée en format plus rigide. Cependant, dans un contexte où le système d'état civil présente des failles (Tcheuwa, 2016) et de la recrudescence du phénomène de double identité, le gouvernement camerounais décida d'adopter le système d'identification biométrique, en instituant en 2016 la carte nationale d'identité biométrique. Cette carte est établie sur polycarbonate et contient une puce électronique (Mbang et al., 2019). En outre, malgré l'importance de la carte nationale d'identité dans la vie civile, elle compte parmi les documents d'identité qui ont été peu étudiés.

D'ailleurs, la littérature traitant de la carte nationale d'identité au Cameroun est relativement réduite et quelques-unes des études

publiées traitent des aspects généraux de l'identification des personnes. Pourtant, une étude sur la genèse et la dynamique évolutive des savoirs, des techniques et des instruments mobilisés pour perfectionner et sécuriser la carte nationale d'identité permet de lever un pan de voile sur l'histoire de l'identification et du Cameroun. En France, Pierre Piazza (2000 ; 2004 ; 2010) analysait dans une perspective historique, la rationalisation des techniques et des dispositifs d'encartement des citoyens mobilisés par les pouvoirs publics. Les travaux de cet auteur permettent de mieux connaître l'histoire des techniques administratives de reconnaissance de personnes en France. Au Cameroun, une analyse formelle et matérielle des différents modèles de CNI établis entre 1960 et 2016 peut édifier sur le contexte d'institution et sur l'évolution du contenu et du support de cette pièce d'identité officielle. La question principale qu'on se pose est de savoir : en quoi l'étude de la genèse et de la dynamique évolutive des énoncés et des supports matériels de la CNI édifie-t-elle sur l'histoire de l'identification des citoyens et du Cameroun de 1960 à 2016 ? L'hypothèse de départ dans ce travail est que le contenu et le support matériel de la CNI camerounaise auraient évolué en fonction du temps et des contextes historiques du pays. Ainsi, ce travail s'imprègne de la sociologie dynamiste de Georges Balandier (Balandier, 1972). Cette théorie permet d'analyser la dynamique évolutive et les permanences observées sur la CNI. En fait, l'encartement des citoyens progresse et son histoire est une évolution continue vers le meilleur. Sur les différents modèles de CNI, on remarque les mutations du contenu et les transformations matérielles qui témoignent de l'évolution graduelle de ce document d'identité.

## 1. Méthodologie

### *1.1. Collecte des données et observation*

Les données collectées sont deux natures : écrites et orales. Les données écrites sont subdivisées en deux groupes, à savoir les sources primaires et les sources secondaires. Les sources primaires sont constituées de documents d'archives. Ces documents ont été consultés aux Archives Nationales de Yaoundé (ANY) et *National Archives of Buea*. Dans ces services, nous nous sommes intéressés aux

textes juridiques relatifs à la nationalité et à la CNI. Les sources secondaires, quant à elles, sont composées des ouvrages, des articles, des thèses de doctorat, des mémoires de master et les journaux. Ces documents ont été consultés dans les bibliothèques des Universités de Ngaoundéré, de Yaoundé I, de Maroua et au Centre Africain du Partage du Savoir (CAPS).

Pour compléter certaines informations, les entretiens ont été menés dans quelques villes et localités camerounaises. Leur choix tient compte des personnes ressources. Nos principales villes d'enquête étaient Yaoundé, Ngaoundéré, Meiganga et Tibati. Les échanges se faisaient sur la base d'un guide d'entretien. Les sources écrites et orales ont été complétées par l'observation minutieuse des différents modèles de CNI institués au Cameroun entre 1960 et 2016.

### *1.2. Démarches du travail*

Après la collecte des données écrites et orales, nous les confrontés et analysés. Du fait de l'approche de cette étude qui est inscrite dans une durée relativement longue, il était nécessaire d'adopter une méthode d'analyse chronologique qui nous a permis de nous inscrire dans le temps et dans la durée. Ainsi, nous nous sommes intéressés à la dynamique historique du contenu de la CNI et du matériel utilisé pour encarter les citoyens camerounais. Ceci a permis de mieux saisir les enjeux de la sécurisation de la nationalité camerounaise et de l'identité des citoyens.

## **2. Résultats**

### *2.1. Genèse et évolution des énoncées de la CNI au Cameroun (1960-1984)*

Introduite au cours de la période coloniale, l'identification de la population de manière générale au Cameroun prend un tournant décisif à partir des années 1960. C'est justement au cours de cette décennie que s'articulent et s'élaborent des techniques et des instruments d'identification individuelle. Cette partie retrace le processus d'institution du système d'identification des citoyens camerounais.

### 2.1.1. De la carte d'identité officielle de l'État du Cameroun à la CNI de la République fédérale du Cameroun (1960-1971)

Le Cameroun est l'un des premiers États francophones d'Afrique qui accèdent à l'indépendance en 1960. En fait, moins d'un an après l'annonce par l'Organisation des Nations unies (ONU) de la levée de la tutelle française, l'ancien Cameroun français proclame son indépendance le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Après l'indépendance, le premier souci du jeune État fut la mise en place de nouvelles institutions qui lui permettront de vivre son indépendance (Mveng, 1985, p. 255). C'est alors qu'une politique d'identification des citoyens est mise sur pied. Ainsi, dans le but de mieux asseoir sa souveraineté et de reconnaître juridiquement ses citoyens, le nouvel État institua la toute première carte d'identité (Gabana, 2014, p. 49). Cette carte d'identité que présente la photo suivante, était connue sous le vocable de « carte d'identité officielle ».

**Photo 1:** Recto et verso de la carte d'identité officielle de l'État du Cameroun<sup>99</sup>



Source : Archive privée Hamadou Malloum, juin 2014

Sur cette image, l'on observe les mentions : « État du Cameroun » et « carte d'identité officielle » au recto. Ces deux énoncées confirment bien l'affirmation de la souveraineté du jeune État. Par ailleurs, au verso la carte porte toutes les informations relatives à l'identité du citoyen. Ce sont entre autres :

<sup>99</sup> Cette carte est utilisée dans ce travail avec l'accord du titulaire.

- Nom :.....
- Prénoms :.....
- Fils de :.....
- et de :.....
- Né le :.....
- Village de :.....
- Profession .....
- Domicile.....
- Nationalité :.....

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de noter que la reconnaissance juridique du citoyen au Cameroun s'est concrétisée par l'établissement administratif d'un certain nombre d'identifiants comme le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, la filiation, le domicile, le sexe, etc. et leur stockage sur un support papier. De couleur marron clair, cette carte en carton « *kraft* »<sup>100</sup> souple présentée en portrait, mesure 8 cm par 16 cm sur deux volets. Elle était délivrée dans les commissariats et les sous-préfectures et était signée soit par un sous-préfet, soit par un commissaire de police. Cependant, il faut souligner que cette carte n'était établie qu'aux hommes dans la mesure où il n'est mentionné nulle part sur cette carte « Fille de » ou « est de sexe ». Cette exclusivité masculine de la carte à cette époque découlerait de la politique d'identification pendant la période coloniale qui privilégiait le fichage des hommes dans l'optique de les enrôler pour des travaux forcés (Gubry, 1984, p. 19) et la fiscalité (impôt de capitation). De plus, cette pièce d'identité officielle était énoncée en français. Ceci confirme qu'elle était établie seulement dans l'ancien Cameroun français indépendant en 1960.

Par ailleurs, au-delà de l'affirmation de sa souveraineté, l'ancien Cameroun français aurait institué la première carte d'identité par mimétisme. À y voir de près, l'on remarque que les pratiques administratives de la France avait été introduites dans ses colonies d'Afrique et au Cameroun. En fait, après les indépendances, « les nouveaux États se sont construits dans la logique de continuité et

<sup>100</sup>Le carton *kraft* est constitué de cellulose donc fabriqué à partir de fibres non blanchies, ce qui lui confère cette couleur caractéristique. Sa texture particulière en fait un papier original et résistant. Le carton *kraft* est reconnu pour sa résistance. Cependant, il est un mono-matériau biodégradable dans le temps. Pour plus de détails voir le site <https://www.milleetnefeuilles.fr/invention-fabrication-papier-kraft>, consulté le 23 septembre 2021.

d'amplification du modèle colonial. Les innovations postcoloniales ont été dans le sens d'un élargissement du modèle colonial »(Sardan, 2007). Il n'y a donc pas eu de véritable rupture entre l'administration coloniale et l'administration postcoloniale. De ce fait, tout comme en France<sup>101</sup>, « la première carte d'identité était valide pour dix ans mais n'était pas obligatoire. Elle représentait un document d'identification important »<sup>102</sup>. L'institution de carte d'identité du citoyen dans l'ancien Cameroun français serait donc une pâle copie de la politique d'identification des citoyens français. D'ailleurs, la première carte d'identité du Cameroun présentait les mêmes caractéristiques que celle instituée en France en 1955. Il s'agit du type de format utilisé, la calligraphie manuelle et le rivetage de la photo. Toutefois, pour saisir le processus qui a abouti à l'« encartement » généralisé des citoyens camerounais à travers la diffusion de la CNI, il est important d'interroger le contexte politique qui prévaut au Cameroun en 1961.

La carte nationale d'identité est une preuve d'appartenance à la nation camerounaise. Elle n'a pas été instituée au Cameroun *ex-nihilo*. D'après les enquêtes de terrains et quelques documents d'archives consultées, la question de nationalité était au cœur de l'institution de cette pièce d'identité officielle. En effet, c'est en 1961 que la question de nationalité avait été débattue à la conférence de Fouban<sup>103</sup> (Fonkem, 2014, p. 131). La délégation de l'ancien Cameroun britannique optait pour une double nationalité tout en conservant la nationalité du *Southern Cameroons*, alors que celle de la République du Cameroun optait pour la nationalité unique à tous les Camerounais (Harouna, 2009, p. 68). Au terme des débats, la constitution qui sanctionna cette rencontre apportait quelques modifications aux suggestions de la délégation du *Southern Cameroons*. Les citoyens du *Southern Cameroons* et de la République du Cameroun acquéraient une seule nationalité : la nationalité camerounaise et non une nationalité du *Southern Cameroon* et une autre de la République Fédérale<sup>104</sup>. C'est ainsi que pour sécuriser cette

<sup>101</sup>Le décret numéro 55-1397 du 22 Octobre 1955 a rendu facultative la détention d'une carte d'identité en France. Une carte nationale d'une validité de dix ans permettait alors l'identification des Français. Cf. Décret n°55-1397 du 22 octobre 1955 instituant la carte nationale d'identité en France

<sup>102</sup> Entretien avec Hamadou Malloum, Meiganga, 14 juin 2014.

<sup>103</sup> Cette conférence s'est tenue du 16 au 21 juillet 1961 à Fouban.

<sup>104</sup>National Archives of Buea, VCB/B, 1961/2, *Fouban conference 17th July-21th 1961*.

nationalité, le décret n°64-DF-394 du 29 septembre 1964, instituant la carte nationale d'identité et le décret n°64-DF du 13 novembre 1964, rendant obligatoire cette carte nationale d'identité<sup>105</sup> furent signés. L'année 1964 marque donc un tournant important pour l'histoire des institutions en général et de l'identification des citoyens camerounais en particulier. Il y eut à partir de cette année des modifications importantes du contenu de ce document d'identité. Au recto de la CNI délivrée à partir de 1964, on note la mention « République Fédérale du Cameroun » (Voir photo 2)

*Photo 2 : Recto de la CNI de la République fédérale du Cameroun*



Source : Archive privée de Djouldé André, mai 2016.

La mention « République fédérale du Cameroun » sur cette carte entérine la réunification du Cameroun à l'issue de la conférence de Fouban tenu du 17 au 21 juillet 1961. En réalité, la République fédérale du Cameroun est née le 1<sup>er</sup> octobre 1961 de la fusion de l'ancien Cameroun français et du *Southern Cameroons*. La nouvelle République fédérale composée de deux États fédérés, possède une nationalité, notamment la nationalité camerounaise et une carte nationale d'identité. La mise en œuvre de ces éléments de souveraineté au Cameroun fédéral dès 1961 fait place à l'avènement d'une société nationale. À cet effet, le critère d'appartenance à la communauté nationale camerounaise défini par la constitution, avec les droits et les

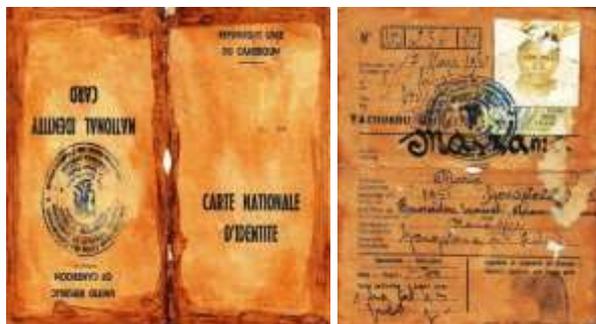
<sup>105</sup> Archives Nationales de Yaoundé, J.O 60/22, Décret n° 64-DF du 13 novembre 1964 rendant obligatoire la carte nationale d'identité.

devoirs qui en dérivent, se greffe sur un substrat de savoirs et de pratiques : l'identification des citoyens camerounais.

### ***2.1-2- CNI établies en République unie du Cameroun (1972-1984)***

Comme souligné plus haut, la République fédérale du Cameroun est née le 1<sup>er</sup> octobre 1961 à la suite de la fusion de l'ancien Cameroun britannique à la République du Cameroun indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Dès lors, la vie politique au Cameroun fut marquée par des profonds changements qui conduisirent à l'État unitaire en 1972. La fédération s'était achevée parce que « les Camerounais éprouvaient, semble-t-il, le désir de former un seul peuple pour affirmer l'unité nationale » (Entretien avec Hamidou, ancien député, Tibati, 12 septembre 2016). Aussi, faut-il noter que le fonctionnement de l'État fédéral nécessitait d'énormes moyens financiers que le pays ne pouvait plus supporter. Il faut dire que le président de la République de l'époque, Ahmadou Ahidjo, qui trouvait le système fédéral trop dispendieux entreprit la transformation de l'État fédéral à l'État unitaire (Eyongetah et Brain, 1974, p. 220). Le 20 mai 1972, un référendum fut organisé pour mettre fin au système fédéral. Le référendum fut largement gagné et le Cameroun passa de l'État fédéral à l'État unitaire (Kamé, 2010 : 21). C'est cette forme de l'État qui influença le contenu de la CNI délivrée à partir de 1972. Sur cette carte, les mentions « République Fédérale du Cameroun » et « *Federal Republic of Cameroon* » furent remplacées par « République unie du Cameroun » et « *United Republic of Cameroon* ». La photo 3 édifie mieux sur le contenu de cette carte.

Photo 3: Recto et verso de la CNI de la République Unie du Cameroun



Source : Archive privée de NingaTenmbar Philippe, juillet 2014

Au regard de cette photo, l'on constate que le passage de l'État fédéral à l'État unitaire est bel et bien confirmé au recto et verso de cette nouvelle CNI. En plus, on note une volonté d'affirmation du « bilinguisme égalitaire » sur cette pièce d'identité. Ainsi, on observe au verso de la carte l'énonciation suivante :

- Délivrée le.....  
*Issued on*
- À .....
- At*
- Nom.....  
*Name*
- Prénoms.....  
*Surnames*
- Né(e) le.....  
*Born on*
- Fils/Fille.....  
*Son/daughter.*

La CNI de la République Unie du Cameroun présentait les mêmes caractéristiques physiques que la première. En fait, les dimensions du format et les formes calligraphiques utilisées étaient identiques à la carte d'identité instituée dans l'ancien Cameroun français.

En outre, l'origine du bilinguisme au Cameroun remonte à la période coloniale, lorsque le Cameroun était en même temps dirigé par

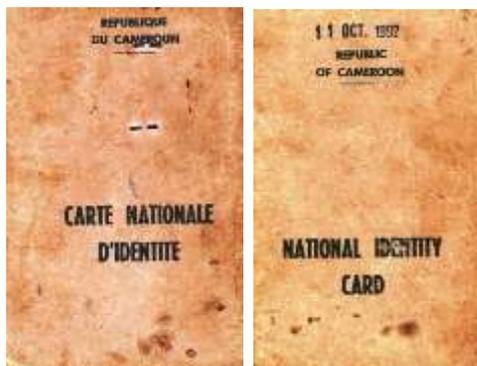
les administrations coloniales française et britannique, d'abord comme territoire sous mandat de la Société des Nations (1918-1945), ensuite comme sous-tutelle de l'Organisation des Nations-Unies (1945-1960/1961) (Etoaa, 2010). Le 1er octobre 1961, naissait la République Fédérale du Cameroun. C'était à la suite de la réunification de deux territoires qui avaient connu des évolutions politiques et linguistiques différentes après la Première Guerre mondiale. À la conférence constitutionnelle de 1961 à Foumban, le projet de constitution fédérale préparé par le gouvernement de la République du Cameroun devenait la constitution de la République fédérale du Cameroun. C'est ainsi que fut instauré « un bilinguisme officiel français-anglais paraissant placer sur un pied d'égalité ces deux entités » (Aroga, 1997, p. 221). De ce fait, ce « bilinguisme égalitaire » devait se manifester sur tous les documents officiels du Cameroun.

La CNI portant les mentions « République Unie du Cameroun » et « *United Republic of Cameroun* » est restée en vigueur jusqu'en 1984. Cette année marque une fois de plus un tournant important pour l'histoire du Cameroun et des institutions. En effet, la révision constitutionnelle du 4 février 1984 modifiait la dénomination du pays qui devient la République du Cameroun. L'article premier de la loi n°84-01 du 4 février 1984 dispose que « La République Unie du Cameroun prend, à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, la dénomination de République du Cameroun »<sup>106</sup>. Le Cameroun passait donc de la République Unie du Cameroun à la République du Cameroun. Ce fait influença à nouveau le contenu de la CNI. Les images suivantes présentent les changements au recto de cette carte.

---

<sup>106</sup> Cf. la loi n°84-01 du février 1984 modifiant la constitution de la République fédérale du Cameroun du 2 juin 1972.

*Photo 4 : Recto de la CNI établie en République du Cameroun entre 1984 et 1998*



Source : Archive privée de Ninga Tenbar Philippe, juillet 2014

Ce qui est important de souligner au regard de ces images, c'est surtout les mentions « République du Cameroun » et « *Republic of Cameroun* » au recto de cette pièce. Ces mentions prouvent le passage de l'État unitaire à la République du Cameroun tout court. En fait, il semble que les termes « République unie » rappelaient la « division qu'avait subi le peuple camerounais au cours de la période coloniale pour des intérêts étrangers » (Entretien avec Mindjamikola Roger, Yaoundé, 25 juillet 2014). Ces termes rappelaient aussi « le triste souvenir du morcèlement du territoire du Cameroun et faisait obstruction à la politique de l'unité nationale entreprise par Ahmadou Ahidjo dès 1966 et par son successeur constitutionnel Paul Biya en 1982 » (Entretien avec Doudje Martin, Ngaoundéré, 12 mars 2016).

Au plan paléographique, la première CNI était en format carton et le contenu (les informations) était rempli par calligraphie manuelle. Le contenu de cette carte présentait des caractéristiques susceptibles d'être facilement modifiées. Il s'agit du filigrane du carton utilisé et le rivetage de la photo d'identité. Ce « document en carton était susceptible de se désagréger au contact de l'eau ou lorsqu'il était mal conservé par le titulaire ». Betaré Narma soulignait qu'« il était facile pour un individu d'utiliser la carte d'un autre comme sien. Il suffisait de remplacer la photo agrafée sur le carton par

une autre pour usurper de l'identité du titulaire de la carte » (Entretien avec Bétara Narma, Meidjamba, 22 août 2016). Cette carte n'était donc pas suffisamment sécurisée. Eu égard à tous ces problèmes qui émaillaient un secteur aussi important de l'État, le gouvernement camerounais prit un certain nombre de dispositions afin de fiabiliser son système d'émission des titres identitaires.

### 3-Discussion

#### ***3-1. « Informatisation » de la CNI au Cameroun : une tentative de sécurisation de la nationalité et de l'identité ?***

Pour les mesures de sécurisation de la nationalité et de l'identité des citoyens camerounais, un nouveau modèle de carte entrainé en vigueur à la fin des années 1990 (Gabana, 2014, p. 53). Cette nouvelle forme est celle qu'on a appelée expressément « carte nationale d'identité informatisée ». La sécurisation de la nationalité et de l'identité n'étaient pas les seules motivations de l'informatisation de la CNI au Cameroun. Le Cameroun voulait aussi s'arrimer à l'environnement international marqué par l'évolution de la carte d'identité. Le gouvernement camerounais, une fois de plus par mimétisme, copiait fidèlement le modèle de la CNI informatisée instituée en France à la fin des années 1980<sup>107</sup>. En effet, depuis le début des années 1990, la reconnaissance d'un individu dans la société tend à recourir de plus en plus à l'outil informatique. Cet outil intelligent est perçu de nos jours comme le plus efficace des systèmes de traitement de l'information, puisqu'il est supposé autoriser les volumes les plus importants, les vitesses les plus fortes, l'accessibilité et la meilleure sécurité. La gouvernance moderne repose donc sur cet outil (Pascal, 1994). De ce fait, l'informatisation de la CNI au Cameroun à partir 1999<sup>108</sup> constitue l'exemple le plus représentatif de l'utilité de l'informatique dans la gouvernance.

L'institution de la CNI informatisée au Cameroun est un processus qui a commencé en 1990 avec l'adoption de la loi n°90/042

---

<sup>107</sup>Il faut noter qu'en France la carte d'identité cartonnée avait été remplacée par une carte informatisée dès le 19 mars 1987. Pour plus de détails lire Stéphane, 2020, « Tout savoir sur la carte d'identité française », <https://carteidentite.fr/article/tout-savoir-sur-la-carte-d-identite-francaise>, consulté le 23 septembre 2021.

<sup>108</sup>Cf. Décret n°99/154 du 20 juillet 1999 instituant la carte nationale d'identité informatisée au Cameroun.

du 19 décembre 1990 instituant la carte d'identité (Gabana, 2020, p. 219). Au regard des problèmes de double identité, d'usurpation d'identité et à l'insécurité urbaine qui avaient cours au Cameroun au début des années 1990, le gouvernement avait pris l'option d'une sécurisation l'identité et la nationalité camerounaises. Pour ce faire en 1994, il est créé au sein de la Délégation Générale de la Sûreté Nationale (DGSN) un programme de sécurisation de la nationalité camerounaise appelé « Programme SENAC ». Ce programme a pour mission d'identifier la population résidante ou séjournant sur le territoire du Cameroun et de produire des titres d'identité sécurisés (Entretien avec Boudié Jacques, Yaoundé, 30 juillet 2014). Après la mise en place de ce programme, l'État camerounais signait en 1995 un contrat de service avec la société *Thales*, une filiale de l'entreprise française Thomson (Gabana, 2014, p. 58). À la signature de ce contrat, *Thales Security System* s'était engagé à sécuriser l'identité des personnes et la nationalité camerounaise. Ainsi, pour accomplir à bon escient la mission d'émission des cartes d'identité informatisées, la société française de sécurité numérique avait été associée au système SENAC. En 1998, la codification des procédures de la délivrance et la production des cartes furent recentrées au sein de la sous-direction de la police scientifique de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale basée à Yaoundé (Gabana, 2020, p. 176). La signature du décret n°99/154 du 20 juillet 1999 instituant la carte nationale d'identité informatisée au Cameroun marque enfin la dernière étape. Ce texte qui redéfinit les caractéristiques de la nouvelle pièce d'identité du citoyen, dispose que « c'est une nouvelle procédure de délivrance des titres d'identité qui sera progressivement mise en application »<sup>109</sup>. C'est donc à partir de 1999 que la carte nationale d'identité informatisée remplaçait celle établie sur le support en carton. Cette carte réalisée en format ID-2 avait pour dimensions « 105 millimètres de longueur et 74 millimètres de largeur »<sup>110</sup>.

Pour s'arimer aux normes internationales d'identification des citoyens, le Président de la République signait en 2007 le décret

---

<sup>109</sup> Voir Art.1 du décret n°99/154 du 20 juillet 1999 instituant la carte nationale d'identité informatisée au Cameroun.

<sup>110</sup> Art.1er du décret n°99/154 du 20 juillet 1999 instituant la carte nationale d'identité informatisée au Cameroun.

n°2007/254 du 4 septembre 2007, fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité au Cameroun. Ce texte dispose que « La carte nationale d'identité est un document en teslin<sup>111</sup>, plastifié et sécurisé, établi sur fond pré-imprimé se présentant sous forme d'un rectangle avec des coins arrondis, mesurant 85 millimètres de longueur et 54 millimètres de largeur »<sup>112</sup>. Plus miniaturisée que la précédente, la nouvelle carte est en plastique rigide et permet de limiter les risques de falsification ou de contrefaçon. Les photos suivantes présentent la carte nationale d'identité informatisée.

*Photo5: Recto et verso de la carte nationale d'identité informatisée*<sup>113</sup>



Source : Archive privée de Halidou Sali, mars 2019

À la suite de ces images, l'on remarque que ce modèle de carte d'identité est en format plus solide, appelé « teslin ». Au déla des informations sur l'identité présentée plus haut, cette carte porte de nouveaux éléments. Ainsi, au verso on observe :

- la mention "République du Cameroun", en caractères gras et de couleur verte ;
- le numéro de la carte nationale d'identité ;
- le drapeau du Cameroun du côté supérieur droit ;
- le Mont Cameroun surplombant le pont sur le Wouri<sup>114</sup>.

<sup>111</sup> Le teslin est un papier synthétique unique qui est formulé avec une polyoléfine microporeuse et une matrice de silice. C'est un film de polyéthylène blanc non couché avec une surface mate lisse. Il possède une structure microporeuse unique qui assure une adhérence rapide de l'encre et/ou du toner sur les imprimantes *offset*, à encre sèche, laser et HP Indigo et est le matériau le plus approprié pour les applications nécessitant une durabilité et une imprimabilité exceptionnelles.

<sup>112</sup> Article premier du décret n°2007/254 du 4 septembre 2007 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité au Cameroun.

<sup>113</sup> Ces images sont utilisées dans ce travail avec l'autorisation du titulaire de la carte.

<sup>114</sup> Voir le décret n°2007/254 du 4 septembre 2007 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité au Cameroun à l'annexe 18.



Le recto présente les informations sur l'identité du titulaire et sur les symboles du Cameroun. Il s'agit entre autres :

- de la photo qui apparaît en double (dont l'une en filigrane) ;
- du droit de timbre
- de l'empreinte digitale du pouce droit du titulaire
- du dessin du lion (animal symbolique du Cameroun) en filigrane
- de la mention « Cameroun-Cameroon ».

Toutes ces informations permettent, lors de la lecture numérique, d'identifier un citoyen. Ainsi, la sécurisation de la nationalité camerounaise est davantage garantie, dans la mesure où la carte en carton, susceptible d'être falsifiée et de se désagréger au contact de l'eau est remplacée par un autre support plus solide. Cependant, malgré cette innovation le système d'émission des cartes d'identité n'était pas à l'abri des phénomènes de double identité, de falsification et d'usurpation d'identité. Pour Ndjodi Pierre « l'institution de la carte nationale d'identité informatisée n'a pas véritablement pallier le problème de double identité car, à la base l'état-civil est en proie à toutes sortes de manipulation » (Entretien avec Ndjodi Pierre, Ngaoundéré, 14 mai 2019). Étant dans un contexte où l'état civil camerounais est devenu très perméable (Tcheuwa, 2016, p. 22) et de la montée du banditisme et du terrorisme, le Cameroun s'est à nouveau lancé dans le programme d'authentification des techniques et pratiques d'identification des personnes physiques. C'est dans cette optique qu'il adopte en 2015 les technologies biométriques d'identification des personnes.

### ***3-2. « Biométrisation » de la CNI : perfectionnement du support et amélioration du contenu***

D'après les travaux de Torpey et Caplan, les techniques et procédures d'identification varient selon les autorités publiques (Torpey et Caplan, 2001, p. 6). En fait, depuis le début des années 2000, l'on assiste à un essor considérable d'une technique d'identification *high-tech* appelée biométrie. Cette nouvelle technique est officiellement érigée au rang de solution indispensable en matière de sécurité au nom de l'efficacité de la lutte contre des risques, des menaces et des dangers (Piazza, 2010). Dès 2015, le Cameroun avait

projeté d'instaurer l'identification biométrique, en signant un contrat avec l'entreprise française Gemalto<sup>115</sup> (Gabana, 2020, p. 224). Au cours de la même année, le gouvernement avait mis en place un comité constitué des responsables du Système de sécurisation de la nationalité camerounaise (SENAC) et du Centre national de développement de l'informatique (CENADI). C'est ce comité qui est chargé de superviser les opérations de production de la carte nationale d'identité biométrique au Cameroun (Mbang, et *al.*, 2019). Pour achever le processus, le président de la République signait en 2016 un décret<sup>116</sup> qui fixe les nouvelles caractéristiques de la CNI biométrique. Selon ce décret, « la nouvelle carte d'identité est un document en polycarbonate<sup>117</sup>, plastifié et sécurisée. Elle est établie sur fond pré-imprimé, selon la norme Iso/Cei 7810 sous le format ID-1 »<sup>118</sup>. Les images suivantes présentent un échantillon de la carte nationale d'identité biométrique.

*Photos 6 : Recto et verso de la carte nationale d'identité biométrique*<sup>119</sup>



Source ; Archive privée de Malakdi Soura, mars 2017.

À la suite de ces photos, il faut noter que le nouveau modèle de carte d'identité est informatisé, biométrique et contient une puce

<sup>115</sup>Gemalto est une entreprise multinationale, de droit néerlandais, spécialisée dans le secteur de sécurité numérique.

<sup>116</sup> Décret n°2016/375 du 4 août 2016 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité

<sup>117</sup>Le polycarbonate est un **matériau** plastique composé de plaques transparentes superposées. Ce plastique possède la principale caractéristique d'être extrêmement **résistant**, difficilement déformable et difficilement inflammable.

<sup>118</sup> Art. 2 du décret n°2016/375 du 4 août 2016 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité.

<sup>119</sup> Cette carte d'identité a été utilisée dans ce texte avec l'accord du titulaire.

électronique. En plus des informations présentées sur la carte nationale d'identité informatisée, cette nouvelle carte comporte au recto, une puce électronique légèrement en deçà du drapeau, les armoiries de l'État, au centre, le « *ClearWindow* »<sup>120</sup>, en bas et à gauche du document, un micro texte<sup>121</sup>. Au verso, la carte porte le « *ClearWindow* » avec le numéro de série de la carte, le mont Kapsiki surplombant les divers paysages du Cameroun<sup>122</sup>. En fait, après le passage à la forme informatisée, la carte nationale d'identité connaît à nouveau des caractéristiques supplémentaires. Cette solution baptisée « *SealysColor* » consiste à graver des photos couleur au laser dans le corps même de la carte. Elle a pour principale innovation l'incorporation des puces électroniques. Ajouté à la prise d'empreintes digitales, ce procédé permet de rendre « incontestables » ces nouvelles pièces d'identité<sup>123</sup>. La puce électronique dont elle est dotée contient des informations sur son détenteur ou sa détentrice (état civil). La carte est difficilement falsifiable, car ses informations sont conservées dans un fichier central (Mbang, et *al.*, 2019, p. 354).

Au regard de tout ce qui précède, il faut noter que la volonté des autorités de sécuriser l'identité des citoyens et la nationalité camerounaise s'illustre par l'institution de la carte CNI biométrique et la refonte du système d'identification. **Par ailleurs**, il est important de souligner qu'il y a trois manières de concevoir l'identification des citoyens : il y a d'abord l'angle subjectif qui est celui de l'individu, et qui peut relever de la déclaration de l'identité individuelle. Puis, il y a le point de vue de l'État qui se fonde plutôt sur des critères objectifs. La première conception débouche sur la sécurisation de l'identité et la seconde sur la base de données de population. Un troisième pan, qui retient notre attention, est sa fonction d'ordre social. L'identification des citoyens et la CNI constituent un instrument de contrôle et de régulation de la sécurité. L'identification s'avère donc être la condition élémentaire de répression (Schnapper, 1991, p. 25) car elle

<sup>120</sup> Fenêtre transparente.

<sup>121</sup> Art. 3 du décret n°2016/375 du 4 août 2016 fixant les caractéristiques et les modalités d'établissement et de délivrance de la carte nationale d'identité.

<sup>122</sup> *Ibid.*, Art. 3.

<sup>123</sup> <http://www.jeuneafrique.com/356132/economie/cameroun-se-dote-de-cartes-d-identites-biometriques/>, consulté le 20 avril 2017.

permet à l'État de mieux contrôler et surveiller ses citoyens (Noiriel, 2004, p. 2).

## Conclusion

En définitive, il ressort des développements effectués que l'identification des citoyens camerounais avait commencé à partir des années 1960 avec l'institution de la toute première carte d'identité expressément appelée « carte d'identité officielle ». À partir de 1964, l'identification des citoyens avait pris un tournant important avec l'« encartement » généralisé des citoyens camerounais. La carte d'identité officielle était donc substituée par la carte nationale d'identité. Cependant, le système d'émission présentait des failles. La carte n'était pas assez sécurisée et il existait des réseaux frauduleux de fabrication de cette pièce d'identité. Pour remédier à ces failles, le gouvernement camerounais avait décidé de mettre sur pied le système d'« encartement » informatisé en 1999. C'est ce système qui avait conçu les CNI informatisées. En un peu plus de dix ans, le gouvernement est parvenu à se doter d'un dispositif d'identification des ; Camerounais de plus en plus important. Progressivement unifiée, la carte nationale d'identité informatisée était un moyen efficace pour vérifier l'identité des citoyens. Toutefois, malgré l'informatisation il y avait de nombreuses falsifications d'identité et de double identité. En 2015, le Cameroun s'est à nouveaulancé dans le programme d'authentification des techniques d'identification de ses citoyens. C'est ce qui a conduit à l'adoption du système d'identification biométrique et de l'institution de la carte nationale d'identité biométrique. Cette carte est une innovation dans le domaine d'identification, car elle est établie sur un support rigide appelé polycarbonate et contient une puce électronique.

À la fin, on retient que le contenu de la carte nationale d'identité a été modifié en fonction des contextes historiques du Cameroun. Ainsi, sur cette pièce d'identité du citoyen, l'on a eu tour à tour les mentions « État du Cameroun » pour refléter l'État de l'ancien Cameroun français indépendant le 1<sup>er</sup> janvier 1960, « République fédérale du Cameroun » et « *Federal Republic of Cameroon* » pour désigner l'État du Cameroun réunifié en 1961,

« République unie du Cameroun » et « *United Republic of Cameroon* » en 1972 pour désigner l'État unitaire du Cameroun. Les termes « UNIE » et *United* ont été ôtés pour des raisons relatives à l'unité nationale pour devenir « République du Cameroun » et « *Republic of Cameroon* » en 1984. L'un des faits marquant de l'histoire du Cameroun qui apparaît sur ce document d'identité est le bilinguisme. Ce bilinguisme (français et anglais) est considéré comme un élément essentiel de l'identité culturelle du Cameroun. Depuis 1961, la promotion de l'identité culturelle camerounaise est assurée dans les nouveaux textes constitutionnels, dans les documents officiels et dans la carte nationale d'identité par l'affirmation du « bilinguisme égalitaire ». Le Cameroun adonc choisi le français et l'anglais, par fidélité à son double héritage culturel colonial.

Cet article est une modeste contribution à la connaissance de l'histoire de l'identification des citoyens camerounais. L'étude a permis de saisir la dynamique évolutive des technologies de fichage des citoyens et les enjeux de sécurisation de la nationalité camerounaise. Au regard des ambiguïtés et confusions autour de la CNI au Cameroun, ce travail éclair les points d'ombre et comble le vide scientifique. Cependant, ce serait une prétention de penser que nous avons abordé tous les aspects de l'identification des citoyens Camerounais. Il y a certainement des liens entre l'identification et les questions de citoyenneté et sécurité. Nous ne les avons pas étudiés. Dans le futur nous projetons mener les enquêtes, rassembler les informations nécessaires et réaliser une étude sur l'encartement des camerounais et les questions de citoyenneté et de sécurité. Au stade actuel, la mise au point de grandes idées nous semble nécessaire car le système d'identification des Camerounais est faillible et recèle un certain nombre de problèmes qu'il importe de remédier. Ainsi, quelques actions peuvent être menées dans le secteur de l'état-civil pour sécuriser davantage l'identité des citoyens et la nationalité camerounaise. Ceci engage le gouvernement camerounais qui doit investir des moyens conséquents dans ce secteur névralgique de l'État.

## Bibliographie

### \*Documents d'archives

Archives Nationales de Yaoundé, J.O 60/22, Décret n° 64-DF du 13 novembre 1964 rendant obligatoire la carte nationale d'identité. *National Archives of Buea, VCB/B, 1961/2, Foumbanconference 17th July-21th 1961.*

### \*Biblio-webographie

Abwa Daniel (2013), « Le Cameroun, le 1<sup>er</sup> janvier 1960. Une proclamation de l'indépendance entre peur et allégresse », in Goerg, O et al., *Les indépendances en Afrique : l'événement et ses mémoires.1957/1960-2010*, PUR, p. 317-326.

Ardener Edwin (1967), "The Nature of the Reunification of Cameroon" in Hazelwood, Arthur. (ed.), *African Integration and Disintegration, Case Studies in Economic and Political Union*, London, New York, Toronto, Oxford University Press.

Aroga Bessong Dieudonné (1997), « Le bilinguisme officiel (français-anglais) au Cameroun : un problème d'aménagement efficace », *Traduction, terminologie, rédaction*, Vol.10, n°1, p. 219–244.

Balandier Georges (1972), *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris, PUF.

Comte Auguste (1974), *Cours de philosophie positive*, (édition de textes choisis de philosophie des sciences), Paris, PUF

Essono Tsimi Éric (2010), *Le principe de double nationalité au Cameroun*, Paris, l'Harmattan

Etoaa Joseph (2010), « Le Bilinguisme au Cameroun », [https://www.podcastjournal.net/LE-BILINGUISME-AU-CAMEROUN\\_a4337.html](https://www.podcastjournal.net/LE-BILINGUISME-AU-CAMEROUN_a4337.html), consulté le 11 septembre 2021.

Eyongetah Tambi et Brain Robert, (1974), *A History of the Cameroon*, London Longman.

Fonkem Achankeng (2014), "The Foumban Constitutional Talks and Prior Intentions of Negotiating: A Historico-Theoretical Analysis

of a False Negotiation and Ramifications for Political Developments in Cameroon”, *Journal of Global Initiatives*, Vol. 9, n° 2, pp. 129-154

Gabana Jean Francis (2014), « La carte nationale d’identité dans l’Adamaoua (Cameroun): 1960-2013 », Mémoire de Master Recherches en Histoire, Université de Ngaoundéré.

Gabana Jean Francis (2018), « De la reconnaissance interpersonnelle au fichage des personnes (XVIII-XXe siècles) : essai d’analyse historico-culturelle des pratiques d’identification au Cameroun », In WANYANKA Virginie et TEGNA Édith Mireille, *Le Cameroun, l’Afrique et le monde (XXe-XXIe siècles) : des historiens racontent*, Lomé, PUL, p.463-486.

Gabana Jean Francis (2020), « L’identification des personnes physiques au Cameroun : enjeux, problèmes et défis (1971-2016) », Thèse de Doctorat *Ph/D* en Histoire, Université de Ngaoundéré.

Gonidec Pierre François (1961), « La nationalité dans les États de la Communauté et dans les États " marginaux " », *Annuaire français de droit international*, Vol.7, p. 814-835.

Gubry Patrick (1984), *Évaluation de la collecte et des recherches démographiques au Cameroun (1884-1984)*, Yaoundé, ORSTOM/IFORD.

Harouna Roger (2009), « L’état-civil au Cameroun de la période coloniale allemande au début du XXIème siècle », Mémoire de DEA en Histoire, Université de Ngaoundéré.

Kamé Bouopda (2016), *Histoire politique du Cameroun au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, l’Harmattan.

Kange Ewane Fabien (1985), « La dimension historique de l’identité culturelle », in Ministère de l’information et de la culture (éd.), *L’identité culturelle camerounaise*, Yaoundé, Direction des affaires culturelles, p. 73-82.

Mbang Marcelle Lucette et *al.*, 2019, « La sécurisation de la nationalité camerounaise à l’ère du numérique », [https://www.revues.scienceafrique.org/adilaaku/texte/mbang\\_ada\\_et\\_nouazi-kemkeng2019/](https://www.revues.scienceafrique.org/adilaaku/texte/mbang_ada_et_nouazi-kemkeng2019/), consulté le 11 septembre 2021.

Mveng, Engelbert (1985), *Histoire du Cameroun*, Yaoundé, CEPER.

Noiriel Gerard (2004), « Vos papiers », *Genèses*, n°53, p. 1-2.

Pascal Robert, (1994), *La démocratie, le nombre et l'informatique*, Paris, L'Harmattan.

Piazza Pierre (2000), « La fabrique bertillonienne de l'identité. Entre violence physique et symbolique », *Labyrinthe*, n°6, pp. 33-50.

Piazza Pierre (2010), « Du bertillonnage à l'Europe biométrique », in Aghroum, C., *Identification et surveillance des individus*, Paris, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, pp.1- 25.

Piazza Pierre, (2004), « Septembre 1921 : la première « carte d'identité de Français » et ses enjeux », *Genèses*, n° 54, pp.68-91

Sa'ah Guimatsia François, (2010), *Cinquante ans de bilinguisme au Cameroun. Quelles perspectives en Afrique ?* Paris, l'Harmattan.

Schnapper Bernard (1991), « La récidive, une obsession créatrice au XIXème siècle », in SCHNAPPER Bernard, *Voies nouvelles en histoire du droit, la famille, la répression pénale (XVI-XXè siècles)*, Paris, PUF, pp. 25-64.

Tcheuwa Jean-Claude (2016), « La réforme juridique, administrative et institutionnelle de l'état civil », in MINADT, *Actes des Assises nationales de l'état civil*, Yaoundé, CIVIPOL Conseil, p. 21-31.

Torpey John et Caplan Jane, (2001), *Documenting individual identity. The development of state practices in the modern world*, Princeton, University press

Torrent Melanie (2013), « Les deuils de l'indépendance : le Cameroun face à sa réunification (1959-1962) », in Goerg Odile et al., *Les indépendances en Afrique : l'événement et ses mémoires.1957/1960-2010*, PUR, pp. 327-343.